

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2137

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 21

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« est informé »

les mots :

« et la caisse d'allocations familiales sont informés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi créer « des cellules de prévention de l'évitement scolaire » qui sont notamment constituées des « services départementaux de l'éducation nationale, les services du conseil départemental, la caisse d'allocations familiales, la préfecture de département et le ministère public ».

La caisse d'allocations familiales joue donc un rôle important dans la prévention du radicalisme islamique des mineurs à domicile. Il convient donc de prévenir la CAF en cas d'instruction en famille.